

**Critère d'équivalence pour les non détenteurs d'un PhD  
Faculté de pharmacie de l'Université Laval**

Ne pourront être éligibles à l'équivalence de doctorat (PhD) que les candidates ou les candidats répondant aux quatre (4) critères suivants :

1- Formation :

Avoir un diplôme (baccalauréat ou doctorat professionnel de premier cycle) en pharmacie d'une université canadienne ou un diplôme jugé équivalent auquel s'ajoutent obligatoirement:

- 1.1 un diplôme de 2<sup>ième</sup> cycle en pharmacie tel :
  - M Sc en pharmacie d'hôpital
  - M Sc en pharmacothérapie avancée
  - M Sc en pratique pharmaceutique
  - Pharm D de 2<sup>ième</sup> cycle
  - ou un autre maîtrise de 2<sup>ième</sup> cycle dans un domaine pertinent
- 1.2 et une certification dans une spécialité ou une formation complémentaire répondant aux exigences de recrutement, telles qu'attestées par :
  - La réussite d'un examen de spécialisation (BCOP, BCPS ou autres)
  - L'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées
  - La réussite d'un programme reconnu de résidence spécialisée en pharmacie
  - ou une autre attestation jugée équivalente

2- Expertise clinique :

Avoir une expertise clinique reconnue par les trois (3) critères suivants:

- 2.1 par une attestation d'un superviseur hiérarchique (directeur de département, directeur des services professionnels, ou autres)
- 2.2 et par l'obtention de prix, de distinctions ou d'honneurs qui font état de cette expertise;
- 2.3 et qui est établie sur une expérience d'au moins cinq (5) ans à titre de pharmacien(ne) (équivalent temps complet).

### 3- Productivité académique :

A fait montre d'une productivité académique universitaire en lien avec la transmission, la création et la diffusion des savoirs pharmaceutiques :

- 3.1 Productivité en enseignement, telle que démontrée par au moins trois (3) des quatre (4) éléments suivants :
  - Production de matériel pédagogique
  - Activités de supervision dans les milieux professionnels
  - Activités de formation professionnelle
  - Évaluations sur les enseignements dispensés
  
- 3.2 Productivité en recherche / activité de création, telle que démontrée par au moins quatre (4) des cinq (5) éléments suivants :
  - Publications professionnelles ou scientifiques avec comité de pairs anonymes
  - Communications à des congrès d'envergure nationale et internationale
  - Obtention de subventions ou de bourses suite à des applications à des programmes compétitifs d'organismes externes
  - Participation importante à des projets de recherche reliés à la pharmacie
  - Innovations (cliniques, technologiques, professionnelles et évaluatives)

### 4- Expérience hors Québec

- Expérience en pharmacie clinique hors Québec ou en recherche hors de l'Université Laval pendant au moins six (6) mois (équivalent temps plein).